

## Délibération n°2018.00113

Finances - Autorisation d'engagement des crédits d'investissement

Séance du 18 décembre 2018

Département de la Seine et Marne  
Arrondissement de Meaux  
Canton de Mitry-Mory  
Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33  
présents : 24  
absents représentés : 8  
absent non représenté : 1

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 12 décembre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

### PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON (jusqu'à la délibération n°2018.00122), Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Vincent BOT, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, M. Laurent PRUGNEAU, M. Lyazid AMRANE, Mme Patricia AMICO, M. Richard BERTHELEU, Mme Sophie VANHOUTTE

### ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Claire KAHN donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, Mme Julie MOREL donne pouvoir à M. Franck SUREAU, M. Sylvain BERNARD donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à M. Benoît PENEZ, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE

### ABSENTS NON REPRESENTÉS :

M. Gilbert TROUILLET, M. Guy DARAGON (à partir de la délibération n°2018.00123)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Franck SUREAU

Hôtel de Ville  
Secrétariat général  
11/13, rue Paul  
Vaillant-Couturier  
77297 MITRY-MORY  
Tél : 01 60 21 61 10  
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net  
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## Délibération n° 2018.00113

### Finances - Autorisation d'engagement des crédits d'investissement

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de M. Franck SUREAU, Adjoint au Maire, délégué à la vie des quartiers et aux finances,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-1 et L2121-29,

Vu la délibération n°2018-27 du 10 avril 2018 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2018,

Considérant qu'il convient d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission administration générale du 11 décembre 2018,

#### **DELIBERE**

#### **A l'unanimité**

**AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts (hors restes-à-réaliser) au budget principal de l'exercice 2018, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2019.

**PRECISE** que cette autorisation s'entend pour les montants suivants sur les différents chapitres de dépenses d'investissement :

Chapitre budgétaire / nature	Nouveaux crédits votés en 2018	Montant autorisé avant le vote du BP 2019
<b>chapitre 20 : immobilisations incorporelles</b>	<b>365 758,00</b>	<b>91 439,50</b>
202: frais documents d'urbanisme	12 000,00	3 000,00
2031 : frais d'étude	247 500,00	61 875,00
2051 : Concessions, licences	106 258,00	26 564,50
<b>204: subventions d'équipement versés</b>	<b>20 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
<b>chapitre 21 : immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>7 431 689,03</b>	<b>1 857 922,26</b>
2116: cimetières	100 000,00	25 000,00
2118 : autres terrains	51 000,00	12 750,00
2128: agencements de terrains	1 797 044,00	449 261,00
2135 : instal., amén.des constructions	4 402 115,03	1 100 528,76
21578: autre matériel et outillage de voirie	25 000,00	6 250,00
2158 : autres installations, matériel, outillage	561 284,00	140 321,00
2182: matériel de transport	151 000,00	37 750,00
2183 : matériel de bureau et informatique	115 810,00	28 952,50
2184 : mobilier	88 000,00	22 000,00
2188 : autres immo. Corporelles	140 436,00	35 109,00
<b>total</b>	<b>7 817 447,03</b>	<b>1 954 361,76</b>

Et ont, les membres présents, signé au registre.  
Pour extrait conforme,  
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.